



O' Bonheur d'Isis

Contrat d'engagement réciproque

Séjour en Famille d'accueil

Je m'engage, LAZARE Céline, auprès de M.

pour la période de à à accueillir :

1. Être à l'écoute de vos besoins pour vous proposer des services correspondants au mieux à vos attentes abordés lors de la première visite de rencontre.
2. Mettre toute mon expérience en œuvre et toute ma tendresse pour contribuer au bien-être de votre animal.
3. Prendre le temps de faire votre connaissance et celle de votre animal de compagnie, respecter à la lettre les termes de notre contrat ainsi que vos consignes.
4. Être la seule à réaliser les prestations proposées. Votre identité ainsi que toute information vous concernant resteront confidentielles.
5. Respecter les biens mis à disposition pour le bien être de votre compagnon.
6. Appliquer chacun des points de cette charte, quelque soit la nature des prestations que je réaliserais pour vous.

Lors de l'accord commun de garde un acompte de€ sera versé correspondant à 30% du montant de€ de la globalité de la garde et à la remise des clés si visites à domicile.

1. Suite à un premier contact par mail ou par téléphone, un premier rendez-vous sera fixé. Celui-ci, indispensable pour l'instauration d'une relation de confiance, me permettra de faire connaissance. Vous me présenterez vos animaux, leurs caractères, leurs habitudes, et vous pourrez me faire part de vos consignes particulières.
2. Pour chaque nouvelle prestation, un contrat comme celui-ci sera établi. Il sera constitué d'une « Fiche Contact » qui mentionnera votre identité, celui de votre compagnon et de son vétérinaire traitant, de la Charte ci dessus, d'un « Bon de réservation » décrivant le service désiré avec les dates effectives, le coût et l'éventuel acompte déjà versé. Il sera signé par les deux parties après avoir pris connaissance et accepté les conditions établies ensemble.
3. Le solde devra être réglé au plus tard le dernier jour lorsque vous viendrez chercher votre compagnon. En cas de modification de la prestation au cours de sa réalisation (par exemple, vous vous absentez quelques jours de plus), la facture sera modifiée et la différence sera réglée à votre retour.
4. En cas d'annulation plus de 48h avant le début de la prestation, des frais ne seront pas retenus, l'acompte sera rendu. En deçà de ce délai, l'acompte sera encaissé sauf contexte d'urgence. En cas de séjour réduit non convenu initialement le montant de la facturation restera inchangée (sauf cas de force majeure).
5. Les règlements s'effectuent de préférence en espèces, (chèques bancaires ou postaux sont acceptés après confirmation de la banque)
6. J'engage à ne prendre en charge que les chiens/chats identifiés par tatouage ou puce électronique, vaccinés, stérilisés et en bonne santé.

7. Je me réserve le droit de refuser de prendre en charge des chiens de catégorie 1 ainsi que tout animal agressif.
8. Les promenades se feront en laisse ou en longe.
9. L'alimentation, la litière et les médicaments sont à la charge du propriétaire.
10. En cas de maladie ou de blessures apparues au cours de la prestation, je m'engage à en avvertir au plus vite le propriétaire, et à le présenter chez son vétérinaire traitant si cela s'avèrerait nécessaire. En cas d'urgence, le propriétaire m'autorise à amener l'animal le plus rapidement possible chez un vétérinaire. Il sera alors prévenu dès que l'animal aura été pris en charge par celui-ci.
11. En ultime recours, et si les propriétaires ne sont pas joignables après plusieurs tentatives de prise de contact, ceux-ci autorisent le vétérinaire à euthanasier leur animal si cet acte est la seule alternative aux souffrances subies.
12. Les frais vétérinaires engagés seront à la charge du propriétaire (via un chèque nominatif au cabinet vétérinaire habituel laissé dans le carnet de santé). Celui-ci s'engage à me rembourser, dès la présentation des justificatifs les éventuels frais extérieurs alimentaires ou d'hygiène convenus ensemble.
13. Les soins médicaux seront effectués sous réserve que ceux-ci aient été prescrits par le vétérinaire traitant.
14. Les heures d'accueil se font entre 9h et 19h au lieu dit du 11 passage du prieuré 37130 LANGEAIS du lundi à samedi et hors jours fériés.
15. Les règlements s'effectuent au minimum à 50% en espèce, suite à de nombreux chèques non provisionnés (possibilité en plusieurs fois)

Accepte la diffusion d'une photo de mon animal pendant la garde, sur la page « souvenirs de gardes » du site O'Bonheur d'Isis facebook mais également les conditions générales stipulées sur le site www.obonheurdisis.fr.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

LAZARE Céline

Le(s) propriétaire(s)